

# NETMEDIA GROUP

Société anonyme

98, rue du Château

92100 Boulogne-Billancourt

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2024 - 2<sup>ème</sup> résolution

## NETMEDIA GROUP

Société anonyme

98, rue du Château  
92100 Boulogne-Billancourt

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2024 - 2<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale de la société NETMEDIA GROUP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) d'actions de la Société à l'exclusion d'actions de préférence et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, étant précisé que conformément à l'article L 228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société ou dont cette dernière possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, est fixé à 4.050.000 euros, correspondant à 135.000.000 actions ordinaires, de valeur nominale de 0,03 euro, sous réserve de la réalisation définitive de la réduction du capital visée à la 1<sup>ère</sup> résolution de la présente Assemblée générale.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation, est fixé à 5.000.000 euros.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris-La Défense, le 17 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Benjamin Haddad, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Benjamin HADDAD